
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 23 mai 2024 à 14 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel

ABSENCES :

Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Evelyne CHICOINE, chef de division de la Direction de la culture, des sports des, loisirs et du développement social
Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 14 h 34.

Période de questions du public.

Aucune question n'est posée.

CA24 27 0134

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

CA24 27 0135

Attribuer à SODEM inc. un contrat de 418 372,46 \$, taxes incluses, pour le service d'opération et d'entretien de la piscine et pataugeoire Maisonneuve, pour les saisons estivales de 2024 à 2026, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20451 et autoriser une dépense de 418 372,46 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à la firme SODEM inc. un contrat de 418 372,46 \$, taxes incluses, pour le service d'opération et d'entretien de la piscine et de la pataugeoire Maisonneuve, pour les saisons estivales de 2024 à 2026, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20451.

D'autoriser une dépense totale de 418 372,46 \$, taxes incluses.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de la firme SODEM inc., conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres public 24-20451.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1246323003

CA24 27 0136

Avis de motion et adoption du projet de Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation de « Tétreaultville » dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA24-27003), à l'intérieur de laquelle peut être formé un district commercial en vue de la constitution d'une société de développement commercial (SDC) ayant compétence dans ce district.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation « Tétreaultville » dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA24-27003), à l'intérieur de laquelle peut être formé un district commercial en vue de la constitution d'une société de développement commercial (SDC) ayant compétence dans ce district, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le projet du Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation « Tétreaultville » dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA24-27003), à l'intérieur de laquelle peut être formé un district commercial en vue de la constitution d'une société de développement commercial (SDC) ayant compétence dans ce district.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1248945006

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée 14 h 36.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2024.